

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878


## WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Date de révision précédente : 2023/03/01

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE  
**Autres moyens d'identification** :  Art 31013 - 400 ml - UFI: UE00-F0AH-F00S-G5AV  
Art 31406 - 500 ml - UFI: G250-S0KY-000G-6KTC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Produits pour l'Entretien des Voitures

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Marketing France  
562 avenue du parc de l'île  
92000 Nanterre  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 41 35 40 00  
rm.mkefr-fds@totalenergies.com

#### Contact

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59  
En France - Centre anti poison :  
ANGERS : 02 41 48 21 21  
BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
LILLE : 08 00 59 59 59  
LYON : 04 72 11 69 11  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
NANCY : 03 83 22 50 50  
PARIS : 01 40 05 48 48  
STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

##### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aérosol 1, H222, H229

Skin Irrit. 2, H315

STOT SE 3, H336

Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222, H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Généralités : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention : Non applicable.

Stockage : P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration  $\geq 0,1$  %.  
Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Risque de glissade sur le produit répandu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange


Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 5% n-hexane	REACH #: 01-2119475514-35 CE: 921-024-6 CAS: 64742-49-0*	$\geq 25 - \leq 50$	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
butane	REACH #: 01-2119474691-32 CE: 203-448-7 CAS: 106-97-8 Index: 601-004-00-0	$\geq 25 - \leq 50$	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	-	[2]
propane	REACH #: 01-2119486944-21 CE: 200-827-9 CAS: 74-98-6 Index: 601-003-00-5	$\geq 10 - \leq 25$	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	-	[3]
propane-2-ol	CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Index: 603-117-00-0	$\leq 10$	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	$\leq 3$	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	-	[1] [2]
benzoate de benzyle	REACH #:	<1	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500	[1]

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

	01-2119976371-33 CE: 204-402-9 CAS: 120-51-4 Index: 607-085-00-9		Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	mg/kg M [aigu] = 1	
--	---	--	--	-----------------------	--

**ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu** : Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006:  
30 % et plus: hydrocarbures aliphatiques  
Parfum  
Fragrance - Allergène: benzyl alcohol, benzyl benzoate

**Informations complémentaires** :  Agent propulseur: Butane, Propane

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Pour information le numéro CAS de référence\* est utilisé pour les enregistrements dans les inventaires internationaux présents en rubrique 15 de la FDS

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Ne rien administrer par voie orale.  
Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin ou le centre anti-poison.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard). Halons
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
monoxyde de carbone  
suies, fumées  
oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.)  
A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Absorber avec un matériau retenant les liquides (sable, terre de diatomées, liants universels, etc.) ou utiliser un équipement de lutte contre les déversements. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une solution détergente. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une solution détergente.  
Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).  
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.  
Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. L'opérateur chargé de la pulvérisation doit porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, même en présence d'une bonne ventilation. Pour les autres opérations, une protection respiratoire appropriée devra être utilisée si la ventilation par aspiration localisée et une bonne extraction générale ne suffisent pas pour maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvant inférieures à la VLEP (voir Protection personnelle).  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

## Directive Seveso - Seuils de déclaration

### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P3a E2	150 tonne 200 tonne	500 tonne 500 tonne

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Produit/substance	Valeurs limites d'exposition
butane	<b>Ministère du travail (France, 5/2021). Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VME: 800 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
propane-2-ol	<b>Ministère du travail (France, 5/2021). Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VLE: 400 ppm 15 minutes. VLE: 980 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.
éthanol	<b>Ministère du travail (France, 5/2021). Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

**Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Réglementations nationales: Voir la rubrique 15.

**Valeur limite d'exposition conseillée** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### DNEL/DMEL



# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	DNEL	Long terme Voie cutanée	773 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2035 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	699 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	608 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	699 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	26 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	89 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	319 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	500 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	888 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
propane-2-ol	DNEL	Long terme Voie orale	87 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	206 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	343 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
éthanol	DNEL	Court terme Inhalation	1900 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	0.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.25 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.6 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.1 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	78 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	12.4 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	70.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	benzoate de benzyle				

**PNEC**

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
propane-2-ol	Eau douce	140.9 mg/l	-
	Eau de mer	140.9 mg/l	-
	Sol	28 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	552 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2251 mg/l	-
éthanol	Eau douce	0.96 mg/l	-
	Eau de mer	0.79 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	3.6 mg/kg dwt	-
benzoate de benzyle	Sédiment d'eau douce	10.66 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	1.07 mg/kg dwt	-
	Sol	2.12 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
	Eau douce	0.0168 mg/l	-
	Eau de mer	0.00168 mg/l	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales conformément à EN 166.  
Porter des lunettes de protection, une visière ou tout autre dispositif de protection complète du visage s'il y a un risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures. EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Matière des gants:

- caoutchouc nitrile
- alcool polyvinylique (PVA)

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices.

- Protection corporelle** : Porter des vêtements de travail à manches longues.  
Pulvérisation d'aérosols: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.  
(EN 14605/A1).  
Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.
- Autre protection cutanée** : Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques
- Protection respiratoire** : Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Si ceci ne suffit pas à maintenir une exposition inférieure à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.  
En cas d'utilisation de masque ou demi-masque :  
- aérosol - demi-masque (NF EN 149), Type FFP1/A1  
- filtre multi-gaz/vapeurs, Filtres combinés (NF EN 14387), Type A1  
- Filtres à particules (NF EN 143), Type A1/P1
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Liquide. [Aérosol.]
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable. Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Extrêmement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge électrostatique.
- Limites inférieure et supérieure d'explosivité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : <110 kPa [50°C]
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : <1
- Masse volumique** : <1 g/cm<sup>3</sup>

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## Solubilité(s) :

Média	Résultat
eau	Non soluble

Miscible à l'eau : Non.  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.  
Température d'auto-inflammabilité : Non disponible.  
Température de décomposition : Non disponible.  
Viscosité : Cinématique (40°C): <7 mm<sup>2</sup>/s

### Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

## 9.2 Autres informations

Chaleur de combustion : ≥30 kJ/g

### Produit aérosol

Type d'aérosol : Par pulvérisation

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : chaleur, flammes nues, étincelles et décharge électrostatique

10.5 Matières incompatibles : acides forts  
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	50.6 mg/l	1 heures	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	25.3 mg/l	4 heures	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>25200 mg/m <sup>3</sup>	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2920 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	5841 mg/kg	-	-
butane	CL50 Inhalation Vapeurs	Souris	680000 mg/m <sup>3</sup>	2 heures	-
propane	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	658000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat - Mâle, Femelle	>800000 ppm	15 minutes	-
propane-2-ol	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	72.6 mg/l	4 heures	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	53.66 mg/l	1 heures	-
éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	26.83 mg/l	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	12800 mg/kg	-	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	5045 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	5840 mg/kg	-	OECD 401
	CL50 Inhalation Vapeurs	Souris	114 mg/l	1 heures	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	30 mg/l	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	17100 mg/kg	-	-
				Références croisées	
		DL50 Voie orale	Rat	7 g/kg	-
benzoate de benzyle	DL50 Voie orale	Rat	8200 mg/kg	-	OECD 401
	DL50 Voie cutanée	Lapin	4 g/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	500 mg/kg	-	-

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	5841	N/A	N/A	25.3	N/A
butane	N/A	N/A	N/A	658	N/A
propane-2-ol	5045	12800	N/A	26.83	72.6
éthanol	7000	17100	N/A	30	N/A
benzoate de benzyle	500	4000	N/A	N/A	N/A

#### Irritation/Corrosion

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
propane-2-ol  éthanol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
				100 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Irritant	Lapin	-	-	OECD 405
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 uL	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	500 mg	-
Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	400 mg	-	

## Conclusion/Résumé

**Peau** : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Yeux** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Sensibilisation

**Conclusion/Résumé** :

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/substance	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane propane-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

**Conclusion/Résumé** : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Danger par aspiration

Produit/substance	Résultat
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

## Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.  
**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	Aiguë CE50 10 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	OECD 201	
	Aiguë CE50 3 mg/l	Daphnie	48 heures	OECD 202	
	Aiguë CL50 11.4 mg/l	Poisson	96 heures	-	
	Aiguë NOEL 3 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	OECD 201	
	Chronique NOEL 1 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	OECD 211	
	Chronique NOEL 2.04 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	28 jours	-	
	propane-2-ol	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues - Pimephales promel	72 heures	-
		Aiguë CE50 1099 mg/l	Daphnie - Crangon crangon	48 heures	-
		Aiguë CE50 35390 mg/l	Micro-organisme	5 minutes	-
		Aiguë CL50 1400000 µg/l	Crustacés - Crangon crangon	48 heures	-
Eau de mer		Poisson	96 heures	-	
Aiguë CL50 9640 mg/l		Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures	-	
Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce		Algues - Scenedesmus subspicatus	96 heures	-	
éthanol	Chronique NOEC 30 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	-	
	Aiguë CE50 275 mg/l	Algues - Chlorella vulgaris	72 heures	OECD 201	
	Aiguë CE50 17.921 mg/l	Algues - Ulva pertusa	96 heures	-	
	Eau de mer	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	48 heures	STDMETH, ASTM and USEPA E729-80	
	Aiguë CE50 5012 mg/l	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	48 heures	-	
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	-	
	Aiguë CE50 34634 mg/l	Micro-organisme	30 minutes	-	
	Aiguë CE50 35470 mg/l	Micro-organisme	5 minutes	-	
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larves	48 heures	-	
	Aiguë CL50 14200 mg/l	Poisson	96 heures	-	
Aiguë CL50 11000000 µg/l	Poisson - Alburnus	96 heures	-		



# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

benzoate de benzyle	Eau de mer Chronique NOEC 4.995 mg/l	alburnus Algues - Ulva pertusa	96 heures	-
	Eau de mer Chronique NOEC 9.6 mg/l	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	10 jours	-
	Chronique NOEC 245 mg/l	Poisson	30 jours	-
	Aiguë CE50 0.311 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 3.09 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
	Aiguë CL50 1.4 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.258 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna	96 heures 21 jours	US EPA OECD 211

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	OECD 301 F	98 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	-	Facilement
propane-2-ol	-	-	Facilement
éthanol	-	-	Facilement
benzoate de benzyle	-	-	Facilement

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
butane	2.89	-	faible
propane	1.09 à 2.8	-	faible
propane-2-ol	0.05	-	faible
éthanol	-0.35	-	faible
benzoate de benzyle	3.97	-	faible

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Mobilité dans le sol** : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.








**Déchets Dangereux** : Oui.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 05 04\*

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	2  	2  	2.1  	2.1 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
--	------	------	------	--

## Informations complémentaires

- ADR/RID** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  
**Quantité limitée** 1 L  
**Dispositions particulières** 190, 327, 625, 344  
**Code tunnel** (D)
- ADN** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  
**Dispositions particulières** 190, 327, 625, 344
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.  
**Emergency schedules** F-D, S-U  
**Special provisions** 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
- ICAO/IATA** : The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.  
**Quantity limitation** Passenger and Cargo Aircraft: 75 kg. Packaging instructions: 203. Cargo Aircraft Only: 150 kg. Packaging instructions: 203. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 30 kg. Packaging instructions: Y203.  
**Special provisions** A145, A167, A802

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de** : Non applicable.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

**certains articles  
dangereux**

## **Autres Réglementations UE**

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.  
Directive 2008/68/CE relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

**Émissions industrielles** : Non inscrit  
**(prévention et réduction  
intégrées de la pollution) -  
Air**

**Émissions industrielles** : Non inscrit  
**(prévention et réduction  
intégrées de la pollution) -  
Eau**

## **Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

## **Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

## **les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Générateurs d'aérosols** :

3



Extrêmement inflammable

**aérosol** : Directive 75/324/CEE du 20 mai 1975  
**Détergent** : Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006

## **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

## **Critères de danger**

Catégorie
P3a
E2

## **Réglementations nationales**

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

<b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b>	: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane butane propane propane-2-ol éthanol	RG 84 RG 84, RG 99 RG 84, RG 99 RG 84 RG 84
<b>Installations classées</b>	: Code de l'Environnement, Livre V : Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances, Titre Ier : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Chapitre Ier : Dispositions Générales; Section 2 : Nomenclature des Installations Classées (Article R511-9 à R511-10) : ICPE 4320	
<b>Surveillance médicale renforcée</b>	: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: concerné	
<b>Autres réglementations</b>	: Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux. Art R. 4624-18 du code du travail relatif aux jeunes travailleurs.	

## Réglementations Internationales

### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

## Liste d'inventaire

<b>Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire du Canada</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire d'Europe</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

<b>Inventaire du Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (CSCL):</b> Un composant au moins n'est pas répertorié. <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire de Corée (KECI)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire de la Thaïlande</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Turkey inventory</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Inventaire du Vietnam</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont incluses dans les rubriques pertinentes de la FDS

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- PNEC = concentration prédite sans effet
- CL50 = concentration létale médiane
- DL50 = dose létale médiane
- VLE(P) = Valeur limite d'exposition (Professionnelle)
- COV = Composés organiques volatils
- UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material
- NOEC No Observed Effect Concentration
- QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
- CE50 = concentration efficace médiane
- FBC = Facteur de bioconcentration
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- NOEL = Dose sans effet toxique observable
- OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- STEL = Short Term Exposure Limit
- VME (TWA) = Valeur Moyenne d'Exposition

# WASH ENTRETIEN PLASTIQUES SENTEUR VANILLE FINITION BRILLANTE

n° SDS : A12897

## Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aérosol 1, H222, H229 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

## Texte intégral des mentions H abrégées

H220 H222, H229	Gaz extrêmement inflammable. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225 H280	Liquide et vapeurs très inflammables. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 H304	Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 H319 H336 H400 H411	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 Aérosol 1 Aquatic Acute 1	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 AÉROSOLS - Catégorie 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Gas 1A Flam. Liq. 2 Press. Gas (Comp.) Skin Irrit. 2 STOT SE 3	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1A LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date de révision : 2023/03/28

Date de révision précédente : 2023/03/01

Version : 1.01

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.